

LES SALELLES - COMMUNE

Séance du 16 juillet 2026



Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 10/07/2026

seize juillet deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Suzanne BADAROUX

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne BADAROUX, Alessandro BOVE, Christine BOYER, Michel DUPUY, Pierre BONNEFILLE, Claire CONTASTIN, Lucien ROLAND, Muriel BROCHIER, Vincent BADAROUX, Lise MALZAC, Damien ALBOUY

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Pierre BONNEFILLE

Objet: Convention REEL - DE_2026_044

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention du Réel-CPIE de Lozère, Centre permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Lozère annexé à la présente délibération,

Considérant la volonté d'inscrire la commune dans une démarche scientifique et de progrès continu ainsi qu'une approche humaniste de l'environnement, dans la continuité de l'aménagement du village et de sa labellisation Ville et village fleuri,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention.

Le Maire

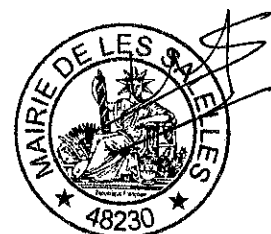
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance

Le président de séance

Pierre BONNEFILLE

Suzanne BADAROUX



Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le 20 JUL. 2026

Et Publication le 20 JUL. 2026